



Le directeur

Paris, le 12 mai 2020

PCA ET PRA DU CISIRH

ELEMENTS D'INFORMATION TRANSMIS PAR LE DIRECTEUR DU SERVICE AUX AGENTS.

Depuis le début de la crise sanitaire, le directeur du CISIRH transmet, très régulièrement, un message à l'ensemble des agents du CISIRH faisant le point sur la situation.

Le numéro 11 a été envoyé aux agents du service (adresse de messagerie professionnelle et adresse de messagerie personnelle quand les agents les ont communiquées) le vendredi 8 mai 2020. Il faisait le point sur la situation et poursuivait la diffusion des informations concernant le plan de reprise d'activité (PRA) qui avait été annoncé dans le numéro 10.

Ces messages viennent en complément de l'ensemble des échanges que les agents et les prestataires ont continué d'avoir avec leurs responsables et entre eux.

L'activité du CISIRH, grâce à la fourniture de matériel informatique et à la mise en œuvre d'un VPN dédié à l'accès sécurisé aux infrastructures installées dans les datacenter de l'Etat (serveurs et plateformes de projet et de production), s'est maintenue à un niveau très satisfaisant. Les agents ont pu continuer de mener leurs missions depuis leur domicile.

Le CISIRH a maintenu sa communication interne hebdomadaire, via sa lettre d'information, qui reprend elle-aussi l'ensemble des informations relatives au déclenchement du plan de continuité d'activité (PCA) puis à la mise en place du PRA au regard du contexte du service.

L'ensemble des équipes managériales du CISIRH, à commencer par les membres du comité de direction, échangent par conférence téléphonique au moins deux fois par semaine, pour évoquer les mesures à adapter aussi bien dans le cadre du PCA que du PRA ainsi que l'avancement des projets.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRA, le directeur, en plein accord avec les managers du service, a confirmé à l'ensemble du personnel que le CISIRH continuait à privilégier le télétravail. Les modalités de travail et d'échanges mises en place dès le 16 mars vont perdurer pour les semaines à venir. La situation sera réévaluée tous les 15 jours.

Pour le démarrage du plan de reprise d'activité le lundi 11 mai 2020, les éléments transmis aux agents sont les suivants :

- **le télétravail doit être privilégié et maintenu**
- **pour celles et ceux qui auront absolument besoin de venir (contraintes techniques ponctuelles, choix individuels et personnel, rencontre d'équipes à partir du 11 mai dans le strict respect des règles de distanciation sociale), ce retour se fera en toute sécurité car :**
 - o toutes les dispositions nécessaires ont été mises en place par le SG (SEP) pour assurer la sécurité de tous et le maintien des conditions de travail : depuis l'accès aux bâtiments, en passant par la circulation dans les espaces communs jusqu'au poste de travail ;
 - o l'ensemble des liens et des textes mis en ligne par le SG sont rappelés chaque semaine aux agents au sein des outils de communication du service ;

- le guide pratique rédigé par le secrétariat général a été transmis à tous les agents du service, en plus de l'envoi généralisé mis en place par le SG :
- la liste des recommandations, informations utiles et pratiques est régulièrement rappelée :
 - respect des consignes sanitaires,
 - sécurité sanitaire sur le site,
 - nouvelles modalités d'accès aux locaux,
 - circulation à l'intérieur des bâtiments,
 - nettoyage des locaux et du poste de travail ;
 - mesures prises et consignes pour la tenue de réunions ;
 - services disponibles lors du retour (restauration collective, action sociale etc...),
 - modalités pour faire le point sur la situation administrative des agents à compter du 11 mai. 2020.
- les agents ont été informés que le guide sera régulièrement actualisé et qu'il est disponible sur Alizé depuis le lundi 11 mai.
- Une attention toute particulière a été apportée sur la transmission des informations concernant la fourniture des masques et de gel hydro-alcoolique. Le CISIRH a repris vis-à-vis de ces agents l'ensemble de la communication du SG ;
- Par ailleurs, le CISIRH, dans le cadre de son PCA utilise en plus de la messagerie, l'outil de gestion des projets (hOPPER) pour donner à l'ensemble des agents du service un site de référence où ils peuvent retrouver tous les messages et les documents transmis par le SG et/ou la direction du CISIRH. Ce site est aussi ouvert aux agents des entreprises prestataires du CISIRH.
- Les informations concernant les conditions du retour possible au service et le maintien prioritaire en télétravail dans le cadre du PRA sont publiées sur hOPPER. Le document précisant les modalités de déconfinement dans les ministères économiques et financiers y est aussi présent car il a été transmis en même temps que les messages du directeur ;
- le directeur demande aux agents, à chaque message, d'appliquer et de respecter strictement l'ensemble des consignes qui sont données par le gouvernement, les autorités sanitaires et avec les équipes du secrétariat général (SEP) en charge du bâtiment Vincent Auriol afin de préserver la santé des collègues et de leurs familles ;
- Enfin, un point est fait sur les différentes situations administratives dans lesquelles les agents peuvent être en dehors des **préconisations du PRA du CISIRH qui sont : télétravail ou travail sur site à compter du 11 mai**, c'est-à-dire : congés, congés de maladie ordinaire, ASA...

En tout état de cause, chaque semaine, que cela soit dans le cadre du déclenchement du PCA (du 16 mars au 10 mai) que de la mise en place du PRA à compter du 11 mai, le directeur, ainsi que l'équipe d'encadrement, rappellent par tous les moyens de communication évoqués plus haut, que la priorité sera toujours donnée à la santé et à la sécurité de tous les agents du service et ceci aussi bien dans les trajets domicile travail que dans le bâtiment Vincent Auriol. Le Directeur souligne également, à l'occasion de chaque message, qu'il sait pouvoir compter sur le sens des responsabilités de l'ensemble des agents du service pour traverser au mieux cette crise.